



RÉGLEMENTATION  
2025

# Pêcher en Aveyron



Toute l'actualité sur [www.pecheaveyron.fr](http://www.pecheaveyron.fr)

ou Fédération Pêche Aveyron sur :   

# Sommaire

Lacs et cours d'eau en Aveyron .....	4-5
Pêche de la truite .....	6-7
Lâchers de truites .....	8-9
Les parcours no-kill truite <b>NOUVEAUTÉS</b> .....	10-11
Pêche et lâchers de carnassiers .....	12-13
Carpe .....	14-15
Black-bass .....	16
Ecrevisse / Ombre commun / Anguille .....	17
La pêche en famille / Pontons handi-pêche .....	18-21
La pêche au féminin .....	22
Lac des Picades <b>NOUVEAUTÉS</b> .....	23
Ecole de pêche .....	24-25
Les bénévoles .....	26
Heures légales de pêche .....	27
Rampes de mise à l'eau / Navigation et sécurité .....	28-29
Guides de pêche .....	30
Cartes de pêche .....	32
Club halieutique .....	33



## ***Fédération de l'Aveyron de pêche et de protection du milieu aquatique***

Moulin de la Gasparie, chemin des Attizals, 12000 Rodez

**05 65 68 41 52**

Site internet : [www.pecheaveyron.fr](http://www.pecheaveyron.fr)

Mail : [contact@pecheaveyron.fr](mailto:contact@pecheaveyron.fr)



# Édito

Chères pêcheuses, chers pêcheurs, bonjour !

Un ami me demandait récemment si je continuais d'aller à la pêche ? Je lui ai répondu que oui, car très jeune, je me suis passionné pour la pêche de la truite, et qu'aujourd'hui encore, ce plaisir existe toujours. Né dans le Bassin, j'ai naturellement fréquenté le Lot, puis découvert d'autres rivières magnifiques. Les boraldes qui descendent de l'Aubrac, puis dans le sud, le Tarn, la Dourbie, la Sorgues. Si j'aime encore la pêche, c'est aussi parce que j'ai partagé des moments formidables au bord de l'eau avec des copains puis des amis. Avec le temps qui passe, je retourne surtout sur le Lot, où je retrouve de belles sensations.

Au fil du temps, j'ai l'impression que dans nos sociétés où règnent de plus en plus d'inquiétudes et de mal-être, la nature est peut-être devenue le refuge le plus sûr, pour se ressourcer et continuer d'aller de l'avant. Par chance, l'Aveyron nous offre encore un territoire formidable, pour pratiquer la pêche et bien d'autres activités de pleine nature.

Depuis longtemps, on connaît les vertus de la pêche de loisir dans cette recherche d'équilibre et de sérénité. Les enfants auront toujours les yeux qui pétillent en voyant au bout de leur ligne frétiller un vairon. Et c'est parfois, toujours avec la même émotion que des années plus tard, des femmes et des hommes contempleront dans l'épuisette un brochet ou une carpe.

Si notre fédération et les AAPPMA aveyronnaises s'investissent chaque année dans des programmes d'actions, c'est justement pour que de tels moments de vie soient accessibles et partagés. L'école de pêche fédérale, des parcours aménagés et sécurisés, les lâchers de truites ou de carnassiers, mais aussi des vidéos sur des techniques de pêche y participent. Ces investissements rendent plus aisés l'apprentissage des techniques et la capture des poissons sauvages, bien que celle-ci reste par nature toujours aléatoire, y compris pour les pêcheuses et les pêcheurs les plus expérimentés. J'encourage donc toutes les personnes qui ont envie d'essayer la pêche mais qui n'osent pas, de rejoindre notre grande famille. Avant de vous laisser découvrir ce document et les nouveautés qui rythmeront la saison 2025, je suis heureux de constater que cette année encore, la pêche associative aveyronnaise continue d'être dynamique, mais aussi attentive aux valeurs de partage et de respect qui sont les siennes.

**Jean Couderc**  
*Président fédéral*

# Lacs et cours d'eau en Aveyron

— Les principaux lacs et cours d'eau classés en 1<sup>ère</sup> catégorie : ouverts du 8 mars au 21 septembre 2025 inclus

— Cours d'eau classés en 2<sup>e</sup> catégorie : ouverts toute l'année (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)

— Lacs et barrages classés en 2<sup>e</sup> catégorie : ouverts toute l'année (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)

Lac de Rieupeyroux : réglementation particulière



## Plans d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie, inférieurs à 5 ha : 2 cannes par pêcheur maximum !

Les Bruyères (Bertholène) ; La Calquière (Rieupeyroux) ; Campuac ; Cantoin ; La Cisba (Sévérac-d'Aveyron) ; La Fage (Lacroix-Barrez) ; La Forésie (Firmi) ; Combe del Cassan (Florentin-la-Capelle) ; Istournet (Sainte-Radegonde) ; Lagarrigue et Le Roudillou (Roussennac) ; Masnaut (Coupiac) ; Morlhon-le-Haut ; Le Nayrac ; Passelaygues (Cransac) ; La Peyrade (Rignac) ; Saint-Julien-de-Piganiol ; Sangayrac (Saint-Amans - des-Côts) ; Saubayre (La Fouillade).



### Limites 2<sup>e</sup> catégorie

**Le Lot :** en 2<sup>e</sup> catégorie dans sa traversée du département, sauf dans sa partie amont, limitrophe avec le département de la Lozère (limite amont : confluence du ruisseau de La Vigne avec le Lot ; limite aval, chaussée de Frontenac). En aval gestion FD Lot.

**La Truyère :** en 2<sup>e</sup> catégorie dans toute sa traversée du département.

**Le Dourdou de Conques :** en 2<sup>e</sup> catégorie à partir de sa confluence avec le Créneau.

**L'Aveyron :** en 2<sup>e</sup> catégorie, à partir de sa confluence avec la Serre (en amont du pont de Palmas) et jusqu'à sa sortie du département (Saint-André-de-Najac).

**Le Viour :** en 2<sup>e</sup> catégorie en aval du viaduc SNCF de Tanus.

**Le Tarn :** en 2<sup>e</sup> catégorie dans sa traversée de Millau, en aval du pont de Cureplat.

**Le Dourdou de Camarès :** en 2<sup>e</sup> catégorie, en aval du pont Vieux de Camarès (commune de Camarès).

**La Sorgues :** en 2<sup>e</sup> catégorie, en aval du pont de Vendeloves (commune de Saint-Affrique).

**Le Rance :** en 2<sup>e</sup> catégorie, en aval du Moulin Neuf (communes de Saint-Sernin-sur-Rance et Pouthomy).

# Ouverture de la pêche en 1<sup>ère</sup> Catégorie

## Truite

En 1<sup>ère</sup> catégorie la pêche est ouverte du **samedi 8 mars 2025 au dimanche 21 septembre 2025 inclus**

**Attention !**

### Limitation du nombre de captures

6 truites par jour et par pêcheur ; 1 canne par pêcheur



### Taille légale de capture :

20 cm dans tout le département de l'Aveyron

#### Exceptions

23 cm sur les cours d'eau suivants :  
Jonte, Tarn, Cernon, Dourdou de Camarès,  
Sorgues, Dourbie, Durzon (affluent rive  
gauche Dourbie).

### Pêche à l'asticot

Son utilisation est interdite en 1<sup>ère</sup> catégorie

**Exceptions** sur les plans d'eau suivants (utili-  
sation d'asticots sans amorçage) :

- Planèzes (commune Luc-La Primaube)
- Carcenac-Peyralès (commune Baraqueville)



# La truite en 2<sup>e</sup> Catégorie

**Taille légale de capture :** 23 cm.

**Limitation du nombre de captures :** 6 truites par jour et par pêcheur

**Exception :** le parcours à 1 truite, sur le Tarn, en aval de Millau. Limites de la zone de pêche : entre le pont submersible de la zone industrielle de Millau (pont du Roussel) et le pont de Saint-Rome-de-Tarn, le nombre de captures de truites fario ou arc-en-ciel est limité à 1 prise, par jour et par pêcheur.

## Truite fario

En 2<sup>e</sup> catégorie, la truite fario est pêchable du **samedi 8 mars 2025 au dimanche 21 septembre 2025 inclus.**

## Truite arc-en-ciel

**Attention !**

Remise à l'eau obligatoire du 1<sup>er</sup> janvier au 7 mars 2025.

Autorisée à pêcher du **8 mars au 31 décembre 2025 inclus.**



# Les lâchers de truites arc-en-ciel et fario dans le département de l'Aveyron

## Dates à consulter sur le site internet

Retrouvez en vert, l'ensemble des sites ou les AAPPMA du département et la Fédération lâchent des truites. Ces sites ont été choisis en fonction du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion piscicole approuvé par arrêté préfectoral le 12 octobre 2022 après plus de 5 années de travail. Le déversement de truites en secteurs patrimoniaux est strictement interdit.

### APPMA Argence-en-Aubrac :

- 1** - Plan d'eau de Cantoin
- 2** - Plan d'eau de la Vignotte

### APPMA Aubin :

- 3** - Le Gua
- 4** - Le Roudillou
- 5** - L'Aveyron à Compolibat
- 6** - L'Aveyron à Prévinières
- 7** - Riou Viou à la Bastidie

### APPMA Broquiès :

- 8** - Le Tarn au Pont de Girbes
- 9** - Le Dourdou de Camarès à Saint Izair
- 10** - Le Tarn au Pont de Navech à Broquiès

### APPMA Brusques :

- 11** - Plan d'eau du Camping Ceras

### APPMA Camarès :

- 12** - Le Dourdou de Camarès à Camarès

### APPMA Capdenac :

- 13** - La Diège

### APPMA Conques :

- 14** - Le Dourdou de Conques à Grand-Vabre
- 15** - Le Dourdou de Conques au moulin de Sanhes

### APPMA Decazeville :

- 16** - Plan d'eau de Saint-Julien-de-Piganiol

### APPMA Druelle :

- 17** - Planèzes
- 18** - L'Aveyron à Ayssens

### APPMA Entraygues :

- 19** - Le Lot et la Truyère à Entraygues-sur-Truyère

### APPMA Espalion :

- 20** - Le Lot à St-Côme et Espalion

### APPMA Estaing :

- 21** - Plan d'eau du Nayrac

### APPMA Firmi :

- 22** - Plan d'eau de la Forézie

### APPMA Gaillac :

- 23** - Plan d'eau de la Cisba

### APPMA Huparlac :

- 24** - Lac des chèvres

### APPMA La Salvetat :

- 25** - Le Viar au pont de Bellecombe

### APPMA La Viadène :

- 26** - Lac de Saint-Gervais

### APPMA Laguiole :

- 27** - Lac de la Source

### APPMA Laissac :

- 28** - L'Aveyron à Laissac
- 29** - La Serre à Galinières et Coussergues

### APPMA Levézou :

- 30** - Barrage de Saint-Amans
- 31** - Barrage de Bages

- 32** - Plan d'eau d'Arvieu

### APPMA Millau :

- 33** - Le Tarn à Millau

### APPMA Najac :

- 34** - L'Aveyron à Najac
- 35** - Le Viar à Bor-et-Bar

### APPMA Pont-de-Salars :

- 36** - Bras de Méjanès ou Bages

### APPMA Réquista :

- 8** - Le Tarn au Pont de Girbes

### APPMA Union des Pêcheurs Ruthénois :

- 37** - L'Aveyron à Montrozier
- 38** - L'Aveyron à Agen-d'Aveyron
- 39** - L'Aveyron à Layoule
- 40** - L'Aveyron au Moulin de Bourran
- 41** - Plan d'eau d'Istournet
- 42** - Plan d'eau de Carcenac-Peyralès
- 43** - Plan d'eau de Rignac
- 60** - Plan d'eau de Campuac

### APPMA Saint-Affrique :

- 44** - La Sorgues à Versols

### APPMA Saint-Geniez-d'Olt :

- 45** - Le Lot à Saint-Geniez-d'Olt

- 46** - Le Lot à St-Laurent-d'Olt Camping et Pont

### APPMA Saint-Léons :

- 47** - La Muze à Saint-Léons

APPMA Saint-Rome-de-Tarn :

48 - Le Lévejac

APPMA Saint-Sernin-sur-Rance :

49 - Le Rance à Belmont-sur-Rance

50 - Le Rance à Combret

51 - Le Rance à la base de loisirs  
de St Sernin-sur-Rance

52 - Le Rance à Plaisance

53 - Plan d'eau du Masnaut de  
Coupiac

APPMA Séverac-le-Château :

23 - Plan d'eau de la Cisba

APPMA Villefranche-de-Rouergue :

54 - L'Aveyron au pont de Vézis

55 - L'Aveyron à Roumégous

56 - L'Aveyron au Gourgassier

57 - L'Aveyron au chemin des moulins

58 - L'Aveyron à la plaine du Pesqué

59 - L'Aveyron à Monteils

### ● Parcours payants (carte d'accès au plan d'eau)

La limitation de 6 truites par jour et par pêcheur s'applique à ces parcours

1 - AAPPMA de Réquista : plan d'eau de Roupeyrac

2 - AAPPMA La Salvetat-Peyrales : étang des Fargues

3 - Union des Pêcheurs Ruthénois : plan d'eau du Glandou à Cassagnes-Begonhes

4 - AAPPMA de Najac : plan d'eau de Saubayre

5 - AAPPMA de Rieuepeyroux : plan d'eau des Calquières

6 - Fédération : lac des Picades



# Les parcours no-kill truite

Les truites fario et arc-en-ciel capturées sur les parcours no-kill, mentionnés ci-dessous, doivent être obligatoirement et immédiatement remises à l'eau.

## A savoir !

Toutes les techniques de pêche légales sont autorisées.  
Toutes les autres espèces piscicoles peuvent être prélevées.

La pêche sans ardillon est fortement recommandée !

## Nord-Aveyron

- 1 Le Lebot** (com. de LACALM)  
**limite amont** : pont de Noailhac ; **limite aval** : Pont de la Barraque D921.
- 2 Le Ruols** (LACALM) **limite amont** : Pont RD 78 reliant Lacalm à Argences-en-Aubrac ; **limite aval** : Pont de la voie communale n°1 (Vitrac / Lacalm).
- 3 L'Argence Vive** (LA TERRISSE)  
**limite amont** : Pont Le Quié-Les Clauzels, chemin d'exploitation N° 2 ; **limite aval** : Pont Le Quié-Niergouz, chemin d'exploitation N° 103.
- 4 Le Mardonenque** (SAINT-GENIEZ-D'OLT)  
**limite amont** : Moulin de La Rode ; **limite aval** : Pont des Pessoles.

- 5 Le Lot** (SAINT-GENIEZ-D'OLT / SAINT-LAURENT-D'OLT) **limite amont** : ruisseau du Moulinet ; **limite aval** : pont de Pomayrols. **11 km**



## Centre

**6 L'Aveyron** (Lugans, GAILLAC D'AVEYRON) **limite amont** : pont SNCF ; **limite aval** : 50m en amont de la RD 295 (Moulin de Lugans).

**7 L'Aveyron** (LAISSAC) **limite amont** : confluence du Mayroux ; **limite aval** : Moulin Neuf.

**8 L'Aveyron** (RODEZ) **limite amont** : Chaussée de La Gascarie ; **limite aval** : Viaduc SNCF de La Gascarie.

**9 L'Aveyron** (RIGNAC) **limite amont** : Chaussée du moulin de Fans ; **limite aval** : Filature de La Valette.

**10 L'Aveyron** (PRÉVINQUIÈRES) **limite amont** : Confluence du ruisseau de Longueiteire ; **limite aval** : Coordonnées GPS : 440372126 / 2.256764

1,2 km

## Sud-Aveyron

**11 Le Durzon** (NANT) **limite amont** : Pont de Camarat ; **limite aval** : Pont des Cazelles.

**12 La Dourbie** (NANT) **limite amont** : 100 m en amont de la confluence du ruisseau du Ferriès ; **limite aval** : 200 m en aval de la confluence du ruisseau du Ferriès.

**13 La Dourbie** (NANT) **limite amont** : gîte des chambres de la Dourbie à Bombes-les-Verdièr ; **limite aval** : 1<sup>er</sup> parking en amont de Carboniès.

**14 La Dourbie** (MILLAU) **limite amont** : Panneau d'agglomération du lieu-dit Le Monna ; **limite aval** : câble en amont de la plage de Massebiau.

**15 Le Tarn** (SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON / COMPREGNAC) **limite amont** : Pont SNCF de Linas ; **limite aval** : Ravin des Mages ( rive droite).

**16 Le Dourdou de Camarès** (BRUSQUE) **limite amont** : Pont de Céras ; **limite aval** : Ruisseau de Limbiac (rive gauche).

**17 Le Dourdou de Camarès** (CAMARÈS) **limite amont** : petite chaussée de Riols ; **limite aval** : Pont de Saint-Pierre.

**18 Le Rance** (SAINT-SERNIN-SUR-RANCE / POUSTHOMY) **limite amont** : Pont-de-Notre-Dame - d'Orient ; **limite aval** : Pont submersible de Venes.





# Sandre

Taille légale de capture : 40 cm

La pêche du sandre est ouverte toute l'année, mais des réserves temporaires existent pour protéger sa reproduction. Ces réserves temporaires sont actives **du 7 avril au 13 juin 2025 inclus**. Pour bien les visualiser, consultez le site internet de la fédération [www.pecheaveyron.fr](http://www.pecheaveyron.fr).

**Tout acte de pêche est interdit sur ces zones de réserve temporaire**

## Nord-Aveyron

**1** Lac de Sarrans (3 réserves temporaires)

**a / Limite amont** : au droit du ruisseau de Montignac. **Limite aval** : au droit du ruisseau de La Prade (anse du ruisseau de l'Épie comprise).

**b / Anse du Lévandès : Limite amont** : confluence du Lévandès. **Limite aval** : à partir de l'extrémité de la anse (rive droite) du ruisseau de Roc de Mons.

**c / Anse du Brézon : Limite amont** : confluence du Brézon. **Limite aval** : pont de La Devèze.

**2** Lac de Montézic

**Limite amont** : rive gauche du lac (digue de la Prade). **Limite aval** : extrémité du chemin Puech Comte.

**3** Lac de Maury

**Anse de La Selves** : depuis la ligne reliant la pointe d'Oustrac (rive droite) au ravin des Fontanelles (rive gauche).

**4** Lac de Couesque

**Anse du ruisseau Le Gouzou.**

**5** Lac de Golinhac

**Limite amont** : Pont d'Estaing ; **limite aval** : au droit du ruisseau d'Estressous (rive gauche).

**6** Castelnau-Lassouts-Lous (3 réserves temporaires)

**a / Limite amont** : confluence du ru de La Roume (rive droite) ; **limite aval** : au droit du chemin de Lous (rive droite).

**b / Limite amont** : au droit du ruisseau de Cantaloube (rive droite) ; **limite aval** : au droit de la pointe (rive droite) du ruisseau de Roudil.

**c / Limite amont** : 300m en amont de la base nautique des Alauzets ; **limite aval** : base nautique des Alauzets.

**7** Rivière Lot (commune de Saint-Parthem).

**Limite amont** : confluence du ruisseau de La Randie ; **limite aval** : confluence du ravin du Cayla.

## Lévezou

**8** Lac de Pont-de-Salars

**Limite amont** : embouchure du Viaur ; **limite aval** : rive droite : chemin de la plage des Moulinoches ; rive gauche : lieu-dit Auzuech.

**9** Lac de Bages

**Anses des Intrans et de Trappes**, délimitées par des bouées.

**10** Lac de Pareloup (4 zones)

**a / Anse de Fonbelle** : depuis la ligne perpendiculaire reliant les deux berges à partir de l'extrémité amont du camping Le Soleil Levant.

**b / Anse de Boulouis** depuis la ligne droite reliant les deux

berges à partir du bout du bois du Coutal.

**c / Anse de St-Martin-des-Faux** depuis la ligne droite reliant les deux berges à partir de la pointe du bois des Esclots.

**d / Anse du Routaboul** de part et d'autre de l'île, au droit du chemin des Faux (limite des parcelles 346/474, section D3, Cne d'Arviu) jusqu'à la pointe du champ du Puech (parcelle 454, section D1, Cne d'Arviu).

## Sud - Aveyron

**11** Lac de Pinet

**Limite amont** : confluence du ruisseau de La Roque (village troglodyte) ; **limite aval** : ligne électrique à l'aval du pont de Saint-Rome-de-Tarn (RD 933).

**12** Lac de La Jourdanie

**Limite amont** : barrage du Pouget ; **limite aval** : confluence du ruisseau du Truel (rive droite).

**13** Rivière Tarn (commune de Broquiès).

Aval immédiat du barrage de la Jourdanie et sur 450 m en aval.

**14** Lac de La Croix

**100 m en amont du pont de Girbes** (ligne électrique) ; **limite aval** : ruisseau de La Figarède (rive droite).



# Carpe

Les carpistes doivent se reporter à la page 13 pour connaître les zones de réserves à sandres, **où tout acte de pêche est interdit, du 7 avril au 13 juin 2025 inclus.**

Est puni d'une amende de 22 500 € le fait pour un pêcheur amateur, de transporter vivantes les carpes de plus de 60 centimètres.

Depuis une demi-heure après le coucher du soleil, jusqu'à une demi-heure avant son lever, aucune carpe capturée par les pêcheurs amateurs aux lignes ne peut être maintenue en captivité ou transportée.

## Sites de déversements de carpes **L**

Biefs du Lot, Maury.

## No kill carpes et tanches **C**

Saint-Julien-de-Piganiol.

## Parcours de pêche de nuit

### Nord-Aveyron

**1** Lac de Sarrans sur l'ensemble de son étendue.

**2** Lac de Maury sur l'ensemble de son étendue.

**3** Lac des Galens

**Limite amont :** embouchure de La Selves.

**Limite aval :** balises de zone interdite à la navigation.

**4** Castelnau-Lassouts-Lous

**Attention :** Camping et bivouac interdits en dehors de la zone de pêche de nuit.

**Zone 1 :** secteur Cabanac :

**Limite amont :** Rive droite : 200 m en aval du pont de Lous au lieu-dit le rocher de la Guinguette ; Rive gauche : perpendiculaire à la limite de la rive droite.

**Limite aval :** Rive droite : pointe qui se situe face à la mise à l'eau de Cabanac ; Rive gauche : aval des peupliers situés à l'amont de la mise à l'eau de Cabanac.



**Zone 2 :** secteur Roudil-Malaval :

**Limite amont :** Rive droite : au droit de la pointe aval de la confluence du ruisseau du Roudil ; Rive gauche : perpendiculaire à la limite de la rive droite.

**Limite aval :** Rive droite : perpendiculaire à la limite de la rive gauche ; Rive gauche : au droit du chemin qui descend du hameau le Guial.

**Zone 3 :** secteur du barrage :

**Limite amont :** Rive droite : limite de fin de navigation ; Rive gauche : limite de fin de navigation.

**Limite aval :** Rive droite : mur du barrage ; Rive gauche : mur du barrage.

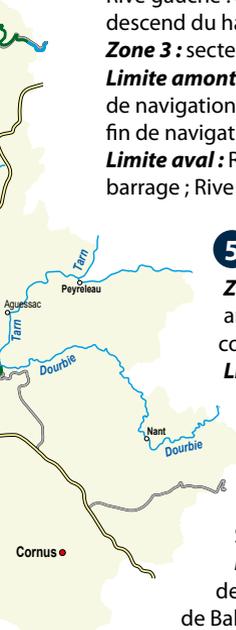
### 5 Rivière Lot (2 zones)

**Zone 1 : Limite amont :** ancien pont de Coursavy, commune de Grand-Vabre.

**Limite aval :** chaussée du moulin d'Olt, commune de Grand-Vabre.

**Zone 2 : Limite amont :** pont de Port-d'Agrès commune de St-Parthem.

**Limite aval :** chaussée de Frontenac, communes de Balaguier d'Olt (12) et Frontenac (46).



### Lévezou

6 Lac de Pareloup : sur l'ensemble de son étendue.

### Ouest-Aveyron

7 Rivière Aveyron à Najac : du pont de Blaise à la chaussée de Cantagrel.

### Sud-Aveyron

8 Lac de Pinet à Saint-Rome-de-Tarn : de la confluence du ruisseau de La Roque (village troglodyte) au barrage de Pinet.

9 Lac de La Jourdanie : du pont du Truel au barrage de La Jourdanie.

10 Lac de La Croix : sur l'ensemble de son étendue.



Accident de la vie  
Petit bobo ou grosse tuile ?  
Un soutien quoi qu'il arrive...

Même à la pêche !

MUTUELLES DU MANS ASSURANCES

# Black-bass

## Black-bass

Toujours très apprécié pour sa combativité, le black – bass a complètement conquis les pêcheurs et les pêcheuses aveyronnaises. Actuellement, les plans d'empoissonnements ont particulièrement réussi sur les petits plans d'eau, qu'il faudra donc privilégier. Outre la combativité du black bass, sa pêche s'avère tout à fait passionnante car elle se pratique souvent à vue. Observation, patience et précision... On n'a pas toujours besoin d'un échosondeur pour vivre sa passion !

**Maille :** 30 cm en 2<sup>e</sup> catégorie.

### Zones no-kill

- **Lacs :** Pont-de-Salars, Bages, Castelnaud-Lassouts-Lous, Pinet, Saint-Gervais.
- **Plans d'eau :** La Peyrade (Rignac), Le Roudillou (Roussennac), La Cisba (Sévérac-d'Aveyron), La Calquière (Rieupeyroux), Saubayre (La Fouillade), La Forézie (Firmi), Les Bruyères (Bertholène), Le Nayrac, Campuac, Istournet (Sainte-Radegonde). Passelaygues (Cransac), Masnaut (Coupiac).
- **Rivières :** Lot, Aveyron et Tarn ; diverses eaux closes.



# Écrevisse - Ombre commun Anguille

## Pêche de l'écrevisse

La carte de pêche est obligatoire pour pêcher l'écrevisse quel que soit son âge.

La pêche de l'écrevisse autochtone (à pattes rouges, blanches et grêles, et écrevisses de torrents) est interdite.

4 espèces d'écrevisses invasives et pêchables, sont connues dans le département de l'Aveyron : écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*), écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*) dite « signal », écrevisse américaine (*Faxonius limosus*), écrevisse à tâches rouges (*Faxonius rusticus*).

**Le transport d'écrevisse vivante est interdit.**

- Nombre de balances maximum autorisé par pêcheur : 6.  
Diamètre : 30 cm ; maille des filets : 10 ou 27 mm.
- Tous appâts autorisés
- En 2<sup>e</sup> catégorie : autorisée à pêcher toute l'année
- En 1<sup>ère</sup> catégorie : **autorisée à pêcher du 8 mars au 21 septembre 2025 inclus.**

### Vidéo Youtube :

Pêche de l'écrevisse en famille - Aveyron.



## Ombre commun

Maille : 30 cm.

Zones no-kill : rivières Lot et Truyère (nouveau).

## Anguille

La pêche de l'anguille de nuit est interdite. De plus cette espèce fait l'objet de dates d'ouverture spécifiques, fixées par arrêté ministériel. Ouverture 1<sup>ère</sup> catégorie : du 1/05 au 15/09/2025. Ouverture 2<sup>e</sup> catégorie : du 1/05 au 30/09/2025.

La pêche de l'anguille argentée est interdite.

## Pêche sur les barrages et les écluses

Toute pêche est autorisée à partir des barrages et des écluses, ainsi que sur une distance de 50 m en aval de l'extrémité de ces ouvrages, à condition d'utiliser une seule ligne.

➔ **Pêche en famille**  
voir pages suivantes



Écrevisse de Californie ("Signal")



# La pêche en famille

Pour que vos parties de pêche en famille se déroulent en toute sérénité, sont d'abord rappelés quelques points « basiques » de la réglementation, suivis dans un second temps d'une sélection de sites où vous pourrez vous rendre.

## Rappel :

- **Quel que soit l'âge**, être en possession de sa carte de pêche.
- **Dans les cours d'eau et barrages de 1<sup>ère</sup> catégorie** : une seule canne est autorisée. Sauf exception, l'utilisation de l'asticot est interdite. Les poissons : truite, vairon.
- **Dans les cours d'eau et barrages de 2<sup>e</sup> catégorie** : 4 cannes sont autorisées. L'utilisation de l'asticot est autorisée. Les poissons : vairon, goujon, gardon, brème, tanche, barbeau, chevesne, carpe et carnassiers (brochet, perche, sandre, silure et black-bass).

Pour connaître la catégorie dans laquelle est classé un cours d'eau ou un barrage, reportez-vous aux pages 4 et 5 de la brochure ou appelez le 05 65 68 41 52.

## Sites aménagés

De nombreux parcours de pêche aménagés, accessibles et sécurisés vous sont proposés. Postes handi-pêche, pontons ou postes de pêche, parkings, tables de pique-nique et w.c. participeront au bon déroulement de votre journée au bord de l'eau.

- 1 La Vignotte** (Argences-en-Aubrac) : plan d'eau accessible très proche du centre du village, dans un cadre arboré et reposant. Pêche au coup et aux carnassiers. Lâchers de truites début de saison.
- 2 Saint-Gervais** (Saint-Symphorien-de-Thénières) : très apprécié des familles, ce petit lac du Nord-Aveyron propose un superbe sentier de marche autour du site et des activités nautiques. Parking, toilettes, restauration sur place en été. Pêche au coup, lâchers de truites début de saison.
- 3 Les Péliès** (Grand-Vabre) :  parcours famille proche de Conques et son trésor. Très agréable site de pêche situé en rive droite de la rivière Lot. Postes de pêche au coup ; **ponton handi-pêche** ; parking ; restauration sur place possible. Pêche au coup et pêche des carnassiers très pratiquées.



*Saint-Gervais*



*Saint-Geniez-d'Olt*

**4 Saint-Geniez-d'Olt :** parcours famille, très accessible, aménagé sur les quais au cœur de la vallée du Lot. Cadre magnifique avec pontons de pêche ; **ponton handi-pêche** ; panneaux d'informations ; postes de pêche poissonneux (gardons, vairons, ablettes, perches, barbeaux) idéals pour les enfants. Lâchers de truites. Aire de jeux, piscine, et découverte de la marmotte, symbole vivant de la cité.

**5 La Forézie (Firmi) :** très joli plan d'eau arboré, réputé pour ses black-bass et bien adapté à la pêche au coup. Parking, tables de pique-nique. Lâchers de truites début de saison.

**6 Le Roudillou (Roussennac) :** parcours famille en pleine nature, grand confort avec postes de pêche, **ponton handi-pêche**, parking, toilettes, tables de pique-nique. Pêche au coup, black-bass, perches.

**7 Prévinières (proche Rignac) :** parcours famille situé dans la vallée de l'Aveyron. Cadre sauvage et champêtre. Site de pêche très accessible, idéal pour les familles : camping municipal, tables de pique-nique, **poste handi-pêche**, 13 placettes de pêche. Pêche au coup, au posé : goujons, gardons, vairons. Lâchers de truites.

**8 Layoule (Rodez) :** à deux pas du camping municipal, côté est de la ville, en bordure de l'Aveyron. Circuit très prisé par les amateurs de course à pied ou de promenade. Conçu de part et d'autre de la rivière Aveyron, dans un cadre très champêtre, on trouve en rive droite des postes de pêche aménagés. Pêche au coup et aux carnassiers du bord très pratiquée. Parking, toilettes, tables, aire de jeu. Lâchers de truites début de saison.



# La pêche en famille

**9 La Cisba** (Sévérac-d'Aveyron) : parcours passion , site aménagé avec pontons de pêche, parking. Restauration sur place en été. Pêche au coup, carpe, black-bass, avec possibilité d'utiliser un float tube. Lâchers de truites début de saison.

**10 La Gourde** (Canet-de-Salars) : ce petit lac sauvage, entouré de forêt, rappelle en taille réduite ses cousins du Canada. Pêche du brochet en no-kill, perche, poissons blancs. Pontons de pêche.

**11 Lincou** (sous la commune de Réquista, barrage de La Croux sur le Tarn) : parcours passion  Superbe parcours de pêche, situé dans la vallée du Tarn. Sentier de promenade en rive droite, avec au pont de Girbes des tables de pique-nique. Placettes et pontons de pêche aménagés, **ponton handi-pêche**, rampe de mise à l'eau. Pêche en float tube. Secteur très poissonneux : poissons blancs (ablettes, gardons, chevesne), carnassiers (perches, sandres, black-bass), et carpes. Lâchers de truites au pont de Girbes.

**12 Saint-Rome-de Tarn** (aval de Millau) : parcours famille  à l'entrée de gorges sauvages, aux pieds du village, site très poissonneux (poissons blancs, carpes, sandres et perches). Postes de pêche aménagés, **ponton handi-pêche**, rampe de mise à l'eau, tables de pique-nique, parking.

**13 La Maladrerie** (Millau). En rive gauche du Tarn, à proximité des terrains de sport et du parcours d'eaux vives (kayak), très joli site de pêche particulièrement bien adapté pour les familles. Parcours accessible et poissonneux : ablettes, vairons, gardons, barbeaux, chevesnes, vandoises, carpes, truites fario et arc-en-ciel. **Poste handi-pêche**, et postes de pêche sécurisés. Panneau d'informations. Lâchers de truites.

**14 Coupiac** (le Masnaut, camping) : site agréable, pontons aménagés. Lâchers de truites, carpe, rotengle, gardon, perche.



*La Gourde (Canet-de-Salars)*



*Saint-Rome-de-Tarn (© OT Muse Raspes)*



*La Maladrerie (Millau)*

# Plans d'eau en famille

Les familles qui souhaitent se rendre au bord de l'eau pour passer une agréable partie de pêche, n'ont que l'embaras du choix dans le département de l'Aveyron. Après avoir mentionné les parcours de pêche labellisés (pages 18, 19 et 20), voici d'autres secteurs, en l'occurrence des plans d'eau, où il est possible de se rendre en famille.

- **Les Bruyères** (Bertholène / Laissac) : black-bass, gardon, carpe.
- **Istournet** (Sainte-Radegonde / Rodez) : lâchers de truites, gardon, perche, écrevisse, tanche.
- **La Calquière** (Rieuepeyroux) : carpe, brochet, perche, gardon, lâchers de truites (carte spéciale de mars à juin).
- **Saubayre** (La Fouillade) : black-bass, gardon, lâchers de truites (carte spéciale de mars à juin).
- **Passelaygues** : (Aubin) : black-bass, carpe, carpe koy, gardon, perche, perche soleil, lâchers de truites.
- **La Peyrade (Rignac)** : black-bass, poissons blancs, carpe, lâchers de truites.
- **Val de Lenne** (Baraqueville) : brochet, sandre, perche, gardon, carpe.
- **Le Nayrac** : lâchers de truites, black-bass, perche, perche soleil, rotengle, gardon, carpe.
- **Cantoin** : lâchers de truites, gardon, perche soleil, goujon, carpe.
- **Saint-Julien-de-Piganiol** : lâchers de truites, goujon, rotengle, gardon, tanche, carpe.
- **Morlhon** : brochet, carpe, gardon, rotengle.
- **La Fage** (Lacroix-Barrez) : lâchers de truites, gardon.
- **Sangayrac** (Saint-Amans-des-Côtes) : lâchers de truites, gardon.
- **Campnac** : lâchers de truites, black-bass, gardon.
- **Combe del Cassan** (Florentin-la-Capelle) : lâchers de truites.
- **Golin hac (Estaing)** : poissons blancs, carpe, silure, perche, brochet, sandre.



*Golin hac (Estaing)*



*La Peyrade (Rignac)*



*Lac des Bruyères (Bertholène)*

# La pêche pour les adultes

Après quatre années d'existence, les séances d'initiation et de perfectionnement proposées exclusivement au public femme, sont intégrées au programme d'activités adultes. Hommes et femmes pourront donc partager leur envie de découvrir la pêche ou de perfectionner leur(s) technique(s). Toutefois, ce changement n'empêchera pas Lenka Stary de retrouver l'Aveyron cet été 2025. Il en va de même pour le groupe « Entre copines au fil de l'eau » (facebook :



EntreCopinesAuFilDeLeau), qui reste actif. Avec d'autres animateurs professionnels, Lenka continuera donc d'aborder des techniques en vogue, que certains adhérents réclament en priorité. Le toc – nymphe, la pêche au fouet en mouche sèche, pêches des carnassiers en bateau, la traque du silure... Cette saison encore, les séances pour adultes auront lieu tout au long de l'année. Si les personnes à la retraite fréquentent majoritairement l'école de pêche, les actifs et les actives apprécient eux aussi la découverte de la pêche et des nouvelles techniques. A la fois pour partager avec leurs enfants et petits - enfants des moments de joie et de détente, mais aussi pour retrouver les beautés et les plaisirs simples qu'offre la nature. Cette année grâce à la pêche, découvrez encore des sites insolites où il fait bon vivre ! Accompagnés en toute sécurité par des animateurs et guides professionnels, équipés par ailleurs d'un matériel performant, n'hésitez pas à vous inscrire !

Depuis 2019, la pêche en bateau pour les personnes à mobilité réduite, c'est possible ! L'école de pêche fédérale dispose en effet d'un bateau adapté et sécurisé, dans lequel deux personnes peuvent pêcher simultanément. Renseignements : Florian Molinié (06 72 70 25 17).



# Lac des Picades

## Nouvelles dates d'ouverture

Après une saison 2024 particulièrement difficile, le conseil d'administration de la fédération de pêche a décidé d'ouvrir le lac à la pêche, seulement à partir des vacances de printemps. Au mois d'avril en effet, les conditions météorologiques devraient être bien meilleures sur le plateau de l'Aubrac. Autre avantage, le stock de truites ne devrait pas connaître les impacts des cormorans, en principe repartis. Cependant, il faudra quand même s'adapter aux conséquences que la vidange de 2022 a eu sur le comportement des poissons. L'année passée, la biodiversité avait littéralement explosé dans le lac, produisant ainsi une grande quantité de vairons et d'invertébrés pour les truites, qui évidemment ont eu tendance à dédaigner les appâts proposés par les pêcheurs.

### A savoir !

Conformément à la réglementation sur les quotas de truites,  
**le forfait autorise à pêcher, par jour et par pêcheur  
6 truites maximum.**

### Ouverture :

Cette saison, le lac est ouvert du 11 avril au 21 septembre 2025 inclus tous les vendredis, samedis et dimanches, ainsi que le lundi 14 avril). Il est ouvert tous les jours pendant les grandes vacances scolaires.

### Horaires d'ouverture :

Avril, mai, juin et septembre : 10h - 18h30

Juillet et août : 9h - 18h30

### Tarifs :

Forfait : 18 € (6 truites maximum).

Vente de cartes journalières ou « découverte »  
(moins de 12 ans) sur place.

### Renseignements :

Fédération de pêche : **05 65 68 41 52**

En direct du site : Serge Guiot : **06 86 18 12 42**



## Une école qui a la Pêche !!!

Les 5 animateurs professionnels (BPJEPS), accompagnés de bénévoles vous font découvrir la pêche sous toutes ses formes.



Une seule règle, apprendre en s'amusant et en toute sécurité.

Le matériel est fourni et vous êtes accompagnés sur site en minibus et en bateau si besoin.

A la Maison de la Pêche et de la Nature à Rodez, au Pôle Halieutique du Charouzech au lac de Pareloup, ou sur un autre site tout est mis en œuvre pour vous faire découvrir la pêche mais aussi les milieux aquatiques.

## Une Ecole de Pêche pour Tous

Vous avez plus de 8 ans, et vous souhaitez apprendre à pêcher, alors trouvez votre bonheur dans notre programme d'activités.

En effet, nous proposons des journées thématiques avec toutes les techniques de pêche d'eau douce (vendredi pour les adultes et samedi pour les enfants) de mars à décembre, et des stages de pêche de 3 jours (uniquement pour les enfants).

Les inscriptions se font en ligne sur le site :  
[animation.pecheaveyron.fr](http://animation.pecheaveyron.fr)



## Séjours DaiwAveyron 2025

Après 3 années de succès, l'école de pêche fédérale, avec le soutien matériel de la marque Daiwa, propose 2 types de séjours de perfectionnement pour les ados entre 12 et 18 ans.

- **Leurres-Truites-Carnassiers** du 22/04 au 26/04/25

- **Multipêche-Feeder-Carpes et carnassiers**  
du 20/07 au 26/07/2025 et du 27/07 au 2/08/2025

Plus d'infos sur [www.animation.pecheaveyron.fr](http://www.animation.pecheaveyron.fr)



## Education Nationale

La convention renouvelée en 2021 avec les services de l'Education Nationale, permet aux animateurs agréés de sensibiliser les jeunes à la protection de l'environnement au sein même des établissements scolaires.

Les connaissances scientifiques, l'expérience des animateurs de la fédération (20 ans déjà de pratique auprès des scolaires) et le côté ludique de la pêche permettent de capter l'attention des enfants pour leur enseigner la nécessité de protéger le milieu naturel.

Du primaire au lycée, on peut apprendre tout en s'amusant et parfois découvrir une passion.

Enseignants ou parents d'élèves, n'hésitez pas à consulter nos projets sur notre site [www.pecheaveyron.fr](http://www.pecheaveyron.fr)

## Animations

Centres de Loisirs, collectivités locales, AAPPMA, Offices de Tourisme, etc... Nous travaillons chaque année avec plus d'une centaine de structures. Nos animations vont de la classique séance de « Découverte de la pêche », à la mise en place d'ateliers sur plusieurs séances ou de séjours pêche pour vos publics.



## Anniversaire Pêche

Vous cherchez une manière originale de fêter votre anniversaire ou celui de vos enfants, contactez nos animateurs



## Contact

Mail : [ecole@pecheaveyron.fr](mailto:ecole@pecheaveyron.fr)

Florian Molinié (Responsable) : 06 72 70 25 17    Jean-Baptiste Ferré : 06 70 02 22 40

Nicolas Costes : 06 72 94 00 98

Manuel Tardif : 06 48 95 57 15

Alexian Litre : 06 46 19 42 62

Toute l'actu de l'école de Pêche sur notre Blog : [www.ecole.pecheaveyron.fr](http://www.ecole.pecheaveyron.fr)



# Les bénévoles acteurs incontournables de la pêche associative

## Plus de 200 bénévoles en 2024 à la fédération départementale

Chaque année, de nombreux bénévoles assurent d'importantes missions pour le développement de la pêche associative. Ils interviennent au sein des AAPPMA, et sont issus aussi d'autres associations telles que l'ACCN, CD 12 ou Les petits pêcheurs de la Muse et des Raspes. Les bénévoles soutiennent efficacement les professionnels de la fédération et les actions des AAPPMA. Leurs interventions concernent plusieurs domaines. Avec le service scientifique fédéral, ils participent aux pêches électriques et au comptage des cormorans. Auprès des animateurs de l'école de



pêche fédérale, et sous leur responsabilité, ils accompagnent les enfants inscrits à des activités sur le terrain.

A l'occasion du Challenge Henri-Hermet, organisé l'an passé à Castelnau-Lassouts-Lous, ils étaient nombreux à occuper le poste de commissaire. Enfin, leur rôle est essentiel au sein des AAPPMA, où ils réalisent les lâchers de truites, le nettoyage des berges, auxquels s'ajoutent l'organisation de manifestations et la garderie.



Bénévole de la Fédération



Bénévoles AAPPMA



Challenge Henri-Hermet



Bénévole école de pêche

# Devenez bénévole pêche ! Saison 2025

2 modules de formations (dates et sites seront proposés en fonction du nombre de demandes) :

- Pêches électriques
- Garderie avec les agents de l'OFB (Office Français de la Biodiversité)

Renseignements : 05 65 68 41 52

# Heures légales de pêche

## Calendrier partiel 2025 des heures légales de pêche.

La pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher, excepté la pêche de la carpe, sur les rivières et plans d'eau mentionnés aux pages 14 et 15.

Mois	Dates	Lever du soleil	Coucher du soleil
Janvier	1	8h29	17h17
	11	8h27	17h28
	21	8h21	17h40
Février	1	8h10	17h56
	11	7h57	18h10
	21	7h42	18h24
Mars	1	7h28	18h34
	8	7h16	18h44 (1)
	21	6h52	19h00
Avril	1	7h32	20h14
	11	7h14	20h26
	21	6h57	20h38
	26	6h49	20h44 (2)
Mai	1	6h42	20h50
	11	6h29	21h02
	21	6h19	21h13
Juin	1	6h11	21h23
	11	6h08	21h28
	21	6h09	21h34
Juillet	1	6h13	21h34
	11	6h20	21h30
	21	6h29	21h23
Août	1	6h41	21h11
	11	6h52	20h57
	21	7h09	20h41
Septembre	1	7h16	20h22
	11	7h28	20h04
	21	7h39	19h45
Octobre	1	7h51	19h26
	11	8h04	19h08
	21	8h16	18h51
Novembre	1	7h31	17h35
	11	7h45	17h22
Décembre	1	8h10	17h07
	11	8h20	17h06
	21	8h27	17h09

(1) ouverture pêche de la truite en 1<sup>re</sup> catégorie

(2) ouverture pêche du brochet en 2<sup>e</sup> catégorie

## Pêcheur Attention, une ligne peut en cacher une autre !

Parfois, les zones de pêche se trouvent à proximité de lignes électriques. Votre canne à pêche (en fibre de carbone ou avec une ligne de grande ténacité) peut provoquer un arc électrique lorsque vous êtes à proximité d'une ligne.

Gardez vos distances et ayez toujours le réflexe **Tension, Attention!**

Pêchez ses conseils avec modération

- Téléchargez et utilisez l'application LigneAlerte qui vous prévient du danger lorsque vous pêchez.



- Évitez de pêcher près des lignes électriques.
- Tenez votre canne horizontalement quand vous passez sous une ligne électrique.
- Soyez attentif aux panneaux d'informations indiquant les zones à risque.

- Si vous ne connaissez pas la zone de pêche, attendez le lever du jour pour repérer les lieux.
- Revenez-vous auprès de votre fédération de pêche.

**TENSION ATTENTION**

Protégez-vous du risque électrique !

# Navigation et sécurité

Sur l'ensemble des lacs et des cours d'eau navigables du département, régis par une réglementation particulière de police de la navigation il est établi que le port d'équipement de flottabilité adapté à la morphologie de la personne ou d'une combinaison de protection à flottabilité positive avec protection du torse et de l'abdomen est obligatoire pour les moins de 16 ans toute l'année, et pour les autres usagers du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril. En dehors de cette période, l'empport d'un tel équipement par personne embarquée reste obligatoire.

## 29 rampes de mises à l'eau à la disposition des pêcheurs et des plaisanciers.

### Nord - Aveyron

#### Sarrans

- 1 Presqu'île de Laussac (rive droite de la Truyère)
- 2 Peyrarque (rive gauche de la Truyère)

#### Coesque

- 3 En aval du pont de Phalip (rive gauche de la Truyère)
- 4 Isaguette (commune de Saint-Hippolyte)

#### Maury (lac de La Selves)

- 5 Bras du Selvet, au lieu-dit « La route noyée »
- 6 Bras de La Selves à la pointe de l'Oustrac

#### Les Galens

- 7 Hameau « Les Galens »

#### Castelnau-Lassouts-Lous

- 8 Les Alauzets, sous Castelnau-de-Mandailles (rive droite du Lot)
- 9 Le pont de Lous (rive droite du Lot)
- 10 Cabanac (rive gauche du Lot)
- 11 Le Cros (rive gauche du Lot)

#### Golinhac

- 12 Le Tel Galou (rive droite du Lot)

#### Rivière Lot

- 13 Grand-Vabre : les Péliès (rive droite du Lot)
- 14 Flagnac : rive gauche (aval du camping)
- 15 Livinhac-le-Haut : rive droite (amont boulo-drome)
- 16 Boisse-Penhot : rive gauche (face à la salle des fêtes)
- 17 Bouillac : rive gauche (face à la base d'aviron)
- 18 Capdenac : rive gauche au-dessus du pont de Capdenac
- 19 Frontenac : rive droite (200m au-dessus de la chaussée)

#### Lézézou

#### Pareloup

- 20 Port de Notre-Dame-d'Aures (proximité du barrage)
- 21 Plage des Vernhes
- 22 Anse de Salles-Curan

#### Pont-de-Salars

- 23 Les Rousselleries
- 24 Presqu'île de Montredon (commune du Vibal)

#### Villefranche-de Panat

- 25 Plage de Mayrac

#### Sud-Aveyron

#### Pinet

- 26 Base nautique de Saint-Rome-de-Tarn (rive gauche du Tarn)
- 27 Mas de La Nauq au Viala-du-Tarn (rive droite du Tarn)

#### La Jourdanie (navigable du 15 juin au 15 septembre)

- 28 Village du Truel au niveau de la salle des fêtes

#### La Croux

- 29 Village de Lincou face au Château (rive droite du Tarn)





## L'équipement de sécurité obligatoire pour les bateaux de plaisance en navigation intérieure :

Sont concernés « les bateaux et engins de plaisance d'une longueur comprise entre 2,50 m et 20 m et dont le produit largeur x longueur x tirant d'eau est inférieur à 100 m<sup>3</sup>... » Arrêté du 10 février 2016.

### 1 / Zone eaux intérieures abritées (tous les lacs en Aveyron)

- Equipements individuels de flottabilité par personne embarquée (ou combinaison portée), adaptés à la morphologie de l'utilisateur.
- Dispositif d'assèchement (fixe ou mobile) pour les bateaux non autotvideurs ou ceux comportant au moins un espace habitable.
- Dispositif de lutte contre l'incendie. Pour les bateaux marqués « CE », se conformer aux préconisations du fabricant. Autres cas, dispositions de l'article 245-5. 32 division 245.
- Un dispositif de remorquage et d'amarrage, avec au moins un point d'amarrage et une amarre pour assurer ces 2 fonctions.

### 2 / Zone eaux intérieures exposées (le lac de Pareloup).

- Les équipements de sécurité déjà cités ci-dessus.
- Une ligne de mouillage avec ancre appropriée à la taille du bateau. Dispositif dispensé pour les bateaux dont le déplacement léger (non chargé) est inférieur à 250kg sous la responsabilité du chef de bord.
  - Une lampe torche étanche ou un moyen de repérage lumineux individuel porté en permanence, par chaque personne embarquée.

Règlementation de la navigation (site de la préfecture de l'Aveyron)



Devenons l'énergie qui change tout.

« J'étais tranquille sur mon rocher,  
**QUAND SOUDAIN L'EAU...**



**À PROXIMITÉ D'UNE INSTALLATION HYDROÉLECTRIQUE : CALME APPARENT, RISQUE PRÉSENT.**

Quelle que soit votre activité à proximité d'une installation hydroélectrique, il faut rester vigilant ! Le niveau et la vitesse de l'eau peuvent augmenter brusquement. Ne vous faites pas surprendre, respectez bien la signalisation !



Toutes les infos sur [edf.fr](http://edf.fr)

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



EDF partenaire de la pêche associative aveyronnaise concepteur de l'application Niv'eau.

# Guides de pêche

La compagnie des guides de pêche de l'Aveyron, association partenaire de la fédération départementale de pêche.



Tous ses membres sont titulaires du BPJEPS spécialité « pêche de loisir », le seul diplôme reconnu en France pour exercer la profession de guide de pêche. Chaque guide a une ou plusieurs spécialités.

## Romain Gabriel

rom.gab.eau@gmail.com  
06 52 03 18 05

Truites, carnassiers, stages adultes et enfants,  
animations enfants (Aveyron)

## Arnaud Mahut

www.amguiding.com  
06 22 20 48 98

Carnassiers en bateau et formation en ligne

## Julien Lagarrigue

www.guide-peche-aveyron.com  
06 15 60 73 23

Truite mouche et stages  
adultes et enfants (Aveyron)

## Franck Pagau

www.stages-peche-aveyron.fr  
06 64 03 57 14

Stages adultes et jeunes (haute vallée du lot)

## Jean-Michel Bauguil

www.pechepassionaveyron.com  
06 76 41 29 54

Carnassiers, truites et utilisation d'échosondeur (Aveyron)

## Jean-Dominique Blanc

www.jeandopecheaveyron.com  
06 08 99 51 15

Truites et carnassiers (sud Aveyron)

## Adrien Bousquet

www.aveyron-peche-adventure.fr  
06 83 44 77 90

Carnassiers, carpe, bateau,  
stages adultes et jeunes (Aveyron)

## Michel Brageot

www.pecheaveyronsensations.com  
06 07 33 31 72  
Truites et carnassiers

## Frédéric Brauge

fredericbrauge@hotmail.fr  
06 75 20 04 21  
Carnassiers (nord Aveyron)

## Sylvain Carrié

www.guide-peche-aveyron.fr  
06 46 01 48 82

Truites (sud Aveyron)

## Baptiste Conquet

www.globe-truiteur.com  
06 65 69 37 30

Truite mouche (Aveyron)

## Sébastien Debouté

www.ppgc.fr  
06 43 63 12 77  
Mouche et Tenkara (Aveyron)

## Christophe Delmas

www.culturemoucheaveyron.com  
06 33 77 04 77  
Truites (Aveyron)



# #PÊCHEAVEYRON

Le département de l'Aveyron offre un vaste territoire de pêche, où il est possible de pratiquer toutes les techniques de son choix. Venez découvrir et partager de grands espaces paisibles et authentiques où il fait bon vivre.



# Cartes de pêche

Carte « PERSONNE MAJEURE » Adulte à partir de 18 ans	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> catégories / Tous modes de pêche confondu	<b>86 €</b>	Valide du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre Pêche dans le département de l'Aveyron
Carte « INTERFÉDÉRALE MAJEURE » Adulte à partir de 18 ans		<b>112 €</b>	Valide du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE
Carte promotionnelle « DÉCOUVERTE FEMME » Femme à partir de 18 ans		<b>41 €</b>	Valide du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE Une seule canne autorisée
Carte « PERSONNE MINEURE » Jeune de 12 à 18 ans		<b>26 €</b>	Valide du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE
Carte « DÉCOUVERTE » Enfant de moins de 12 ans		<b>7 €</b>	Valide du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE Une seule canne autorisée
Carte « HEBDOMADAIRE » Tout public		<b>36 €</b>	Valide 7 jours consécutifs (entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 déc.) Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHGO et à l'URNE
Carte « JOURNALIÈRE » Tout public		<b>13 €</b>	Valide 1 jour (entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre) Pêche dans le département de l'Aveyron



**POUR AVOIR LE DROIT DE PÊCHER DANS LES 91 DÉPARTEMENTS** adhérent au Club Halieutique, l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) et l'Union Réciproitaire du Nord-Est (URNE), il existe plusieurs possibilités. Il faut vous procurer la carte « interfédérale majeure », qui inclut la vignette du Club Halieutique. Si vous êtes en possession d'une carte « personne majeure » seule, procurez-vous la vignette du Club Halieutique (40 euros).

Les titulaires des cartes « découverte femmes », « personne mineure », « découverte » et « hebdomadaires » en sont exonérés.

**Art. L. 436-1 du code de l'environnement :** « Toute personne qui se livre à l'exercice de la pêche doit justifier de sa qualité de membre d'une association agréée de pêche et de milieu aquatique ».

L'absence de carte de pêche constitue une infraction et est sanctionnée à ce titre. Posséder sa carte de pêche permet de pêcher en toute sérénité, de bénéficier également d'une assurance spécifique, mais aussi de participer financièrement à la protection de l'environnement.

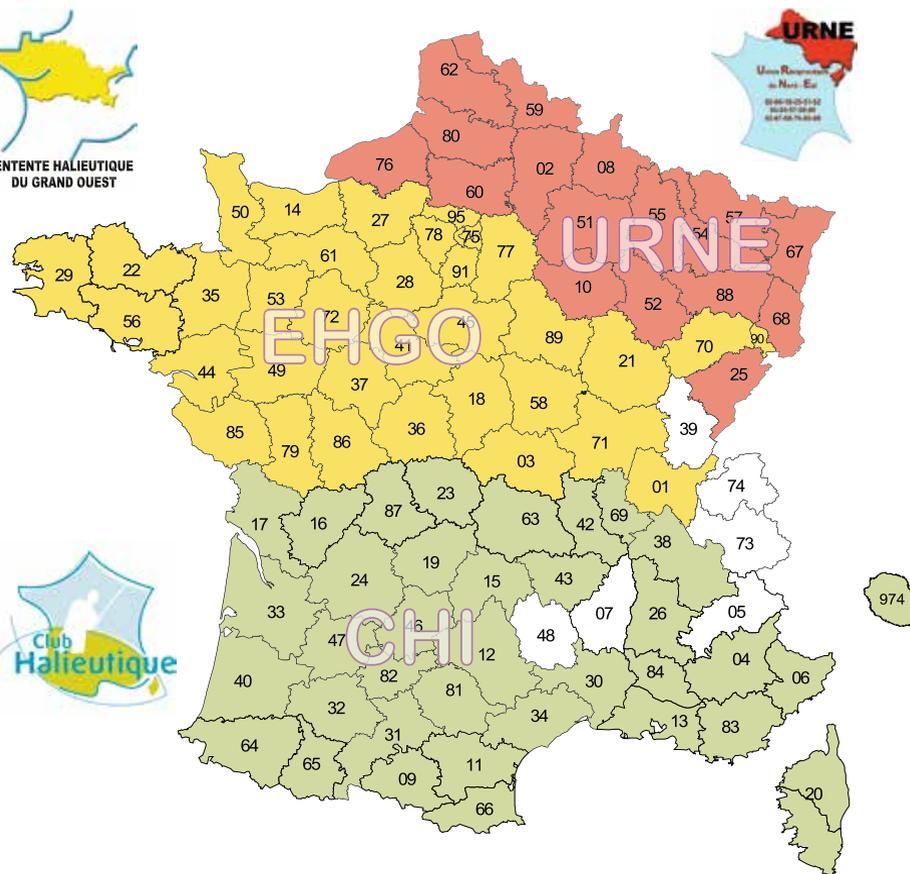
# Club halieutique

## Avec la carte de pêche Interfédérale 2025, pêchez plus loin ...

La carte de pêche Interfédérale à 112 €  
ou la carte « personne majeure » à 86 €  
+ une vignette réciprocaire interfédérale à 40 €  
permettent de pêcher sur tous les parcours  
des associations réciprocaires  
des 91 départements adhérents  
du CHI/ EHGO / URNE

Les titulaires des cartes « découverte femme »,  
« personne mineure », « découverte » et « hebdomadaire »  
bénéficient d'une réciprocité offerte s'ils sont adhérents à  
une AAPPMA réciprocaire (toutes les AAPPMA de l'Aveyron).

**La carte journalière n'est pas réciprocaire.**





# Pêche & Territoire en Aveyron

Des vidéos pour la promotion de la pêche et de notre patrimoine naturel et culturel

Vidéos disponibles sur



: Fédération Pêche Aveyron

## Lévézou, Monts & Lacs



## Terres d'Aveyron



## Tourisme en Aubrac



## Le Réquistanais

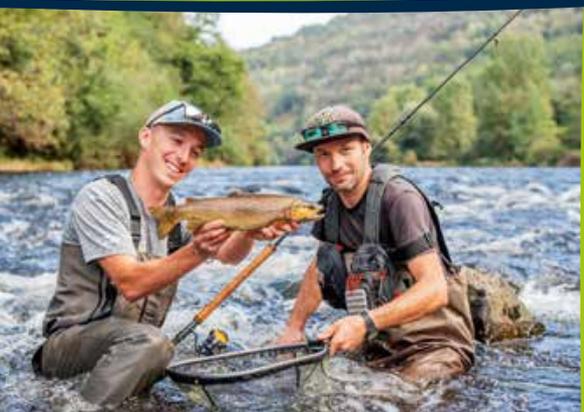


## Bastides & Gorges de l'Aveyron



## Tourisme Muse et Raspes





© OT Muse Raspes



## Fédération de l'Aveyron de pêche et de protection du milieu aquatique

Moulin de La Gascarie, chemin des Attizals, 12000 Rodez - 05 65 68 41 52

Site internet : [www.pecheaveyron.fr](http://www.pecheaveyron.fr)

Mail : [contact@pecheaveyron.fr](mailto:contact@pecheaveyron.fr)

